Objet : Budget 2026 - Arrêt

Voorwerp : Begroting 2026 - Vaststelling

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 1er décembre 2025.

1 Introduction

Nous avons le plaisir de vous soumettre le **budget 2026** du C.P.A.S. Ce rapport commence par une présentation du budget global d'exploitation. Il examine ensuite de manière détaillée le budget d'exploitation de chacun des cinq départements : Action Sociale, Economie Sociale et Durable, Etablissements et Soins Médicaux, Patrimoine Privé et les Services Généraux. Pour conclure, il aborde le budget d'investissements en offrant une analyse succincte des projets d'investissements et de leurs modes de financement.

Ce budget 2026 intègre les mesures et éléments suivants :

- les effets de l'indexation 2025 (salaires et aides) sur l'exercice 2026 ainsi que ceux de l'indexation des aides et des salaires d'avril 2026. Selon les prévisions du 04/11/25 du Bureau fédéral du plan, le prochain dépassement de l'indice pivot devrait intervenir en janvier 2026.
- le budget des dépenses de personnel traduit les rémunérations de 2.929,24 équivalents temps plein. Ce budget est ensuite corrigé afin de tenir compte d'un taux observé d'absentéisme non rémunéré de l'ordre de 2 millions d'euros traduisant les périodes de latence entre le départ d'un agent et son remplacement, le délai pour recruter un agent, les absences de longue durée non rémunérées et non remplacées, les interruptions de carrière,…
  Il tient également compte :
  - des mesures de **responsabilisation** des pouvoirs publics en matière de **pension** (33,8 M) et de la signature de la convention annuelle avec les hôpitaux (21,7 M) sur base de la simulation transmise par le SPF Pension.
  - de **l'affiliation à un second pilier de pension** (3%) pour nos agents contractuels (hors art 60) (2.277.800 €) ainsi que des autres mesures relevant du protocole d'accord sectoriel 2021-2025 telles les revalorisations barémiques, l'allongement des échelles, les titres-repas à 8 €,…

Ce budget intègre donc aussi les diverses interventions régionales transitant par la Ville (augmentations barémiques, primes de nomination 2025, protocole d'accord sectoriel 2021-2025) pour un montant estimé à 6.489.300 €, le solde de ces mesures étant supporté par le CPAS.

Les estimations budgétaires en matière d'aides se sont basées sur le trend observé au cours des 9 premiers mois l'année 2025. Le budget en matière d'aides complémentaires a été maintenu à un niveau similaire à celui de 2025, et ce malgré l'augmentation attendue des demandes liée aux mesures « Arizona ». Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire disponible, le dispositif devra être adapté notamment à travers une gestion plus ciblée des octrois, une réflexion approfondie sur les critères d'attribution,…Cette réflexion sera menée afin d'assurer la pérennité et l'équité du dispositif dans le cadre des enveloppes budgétaires fixées.

Ce budget intègre également une intervention dans le manque de ressources des maisons de quartier de 6.478.700 €.

Ce budget prévoit des moyens supplémentaires tant humains que matériels afin de tenir compte des retombées attendues sur notre CPAS des mesures « Arizona ». Ces renforcements visent à accompagner l'augmentation du nombre de demandes et d'ayants droit, tout en garantissant la continuité et la qualité des services rendus aux bénéficiaires.

Vu la situation financière particulièrement difficile pour 2026 et les années suivantes, le budget 2026 prévoit tout comme en 2025, une mesure consistant à financer les amortissements d'emprunts non refacturés (tranche annuelle de 2026) par le fonds d'investissement pour un montant de 11.409.900 € de manière à présenter le service d'investissement à l'équilibre et permettant ainsi de ne reporter aucune charge d'amortissement d'emprunts dans le résultat d'exploitation. Il intègre également une mesure de réduction des dépenses de personnel de 1,5 millions d'euros à réaliser courant 2026 notamment en axant la priorité sur la mobilité interne et en soumettant chaque remplacement d'agent à une réflexion spécifique plutôt que de le réaliser de manière systématique.

Ce budget intègre comme chaque année, une refacturation à la Ville des charges financières relatives aux travaux de restructuration imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des maisons de repos du CPAS. Il s'agit d'un montant de 1.592.100 €.

Il est à noter que les colonnes « Budget 2025 M » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du budget modifié 2025.

2 Budget d'exploitation

Recettes	Compte 2024	Budget 2025 M	Budget 2026	B26-B25M	B26-C24
Prestations	93.189.511	101.082.500	112.428.700	11.346.200	19.239.189
Transferts	317.587.259	330.742.368	382.654.000	51.911.632	65.066.741
Produits financiers	1.100.934	1.242.200	51.400	-1.190.800	-1.049.534
Prélèvements	7.341.523	11.908.800	8.158.100	-3.750.700	816.577
Facturation interne	20.218.475	22.514.687	19.181.100	-3.333.587	-1.037.375
Total Recettes	**439.437.702**	**467.490.555**	**522.473.300**	**54.982.745**	**83.035.598**
Dépenses	**Compte 2024**	**Budget 2025 M**	**Budget 2026**	**B26-B25M**	**B26-C24**
Frais Personnel	178.771.627	194.823.100	214.062.700	19.239.600	35.291.073
Fr. Fonctionnement	39.417.419	43.319.900	44.952.400	1.632.500	5.534.981
Redistribution	181.190.517	192.271.700	235.821.400	43.549.700	54.630.883
Charges financières	5.437.706	6.712.100	5.986.900	-725.200	549.194
Prélèvements	3.068.324	6.103.087	2.468.800	-3.634.287	-599.524
Facturation interne	20.218.475	22.514.687	19.181.100	-3.333.587	-1.037.375
Total Dépenses	**428.104.069**	**465.744.573**	**522.473.300**	**56.728.727**	**94.369.231**
Résultat d'exploitation	*11.333.633*	*1.745.981*	*0*	*-1.745.981*	*-11.333.633*
Résultat d'investissement	-14.355.590	0	0	0	14.355.590
Résultat reporté de l'année antérieure	18.978	-1.745.981	0	1.745.981	-18.978
Exercices antérieurs	1.256.998	0	0		-1.256.998
Résultat Global	**-1.745.981**	**0**	**0**	**0**	**1.745.981**

Le **budget 2026 s'élève à 522.473.300 €** et est équilibré moyennant une intervention globale de la Ville dont le détail est exposé ci-dessous.

2.1 Dotation communale

Ce budget intègre le projet de dotation suivant :

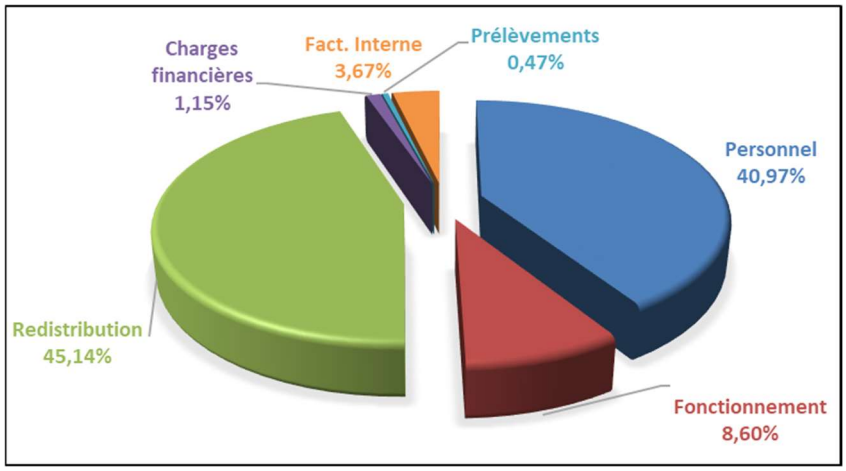
Dotation communale Budget 2025 Initial	**105.319.300**		**Augm. Dot 26./. Budget Initial 25**	
Correctif budgétaire (compte 2024)	1.746.000		1.746.000	1,66%
Dotation communale Budget 2025 Modifié	**107.065.300**			
Augmentation Dotation par rapport au bugdet modifié 2025	754.000		754.000	0,72%
Projet de Dotation communale 2026	**107.819.300**	**+**	**2.500.000**	**2,37%**

Voici l'évolution de la dotation sur les 5 dernières années :

	C2021	C2022	C2023	C2024	B2025M	B2026
Recettes CPAS hors Facturation Interne	315.513.069	340.181.558	391.585.922	419.238.205	443.229.887	503.292.200
Dotation communale hors variation pour prov. créances douteuses	76.395.072	82.660.119	94.827.133	101.800.322	107.065.281	107.819.300
% interv. Ville ds Compte/Budget CPAS hors FI	24,21%	24,30%	24,22%	24,28%	24,16%	21,42%

2.2 Présentation du budget d'exploitation par rubrique économique

2.2.1. La ventilation des dépenses :



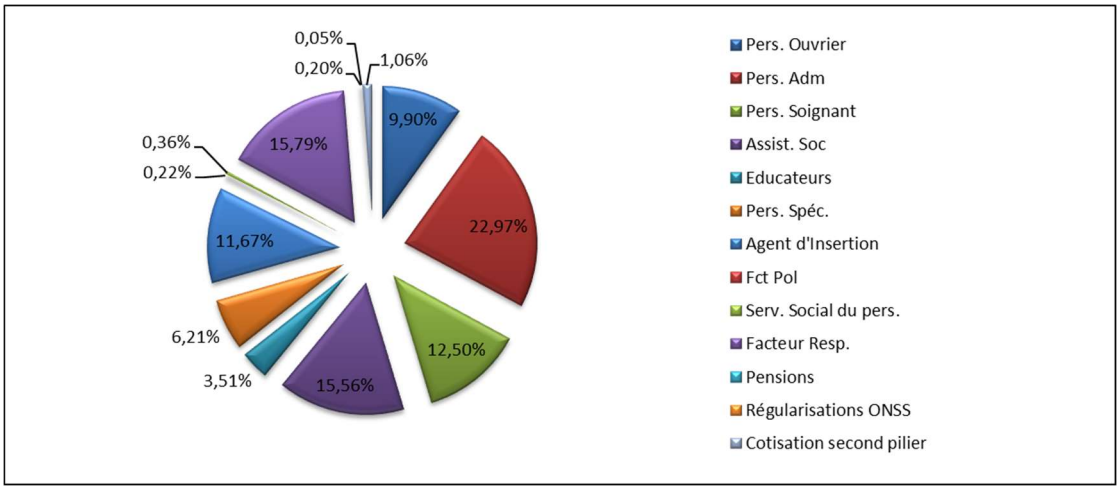
2.2.1.1. Les dépenses de Personnel :

a) Ventilation des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel s'élèvent pour 2026 à 214.062.700 €

	Compte 2024	Budget 2025M	Budget 2026	B26 en %	B26-B25M	B26-C24
Frais de personnel	133.150.499	143.073.200	151.711.000	70,87%	8.637.800	18.560.501
Mises à l'emploi (Art60)	13.857.032	17.811.200	24.975.400	11,67%	7.164.200	11.118.368
Cotisation second pilier	1.880.658	2.125.300	2.277.800	1,06%	152.500	397.142
Allocations sociales directes	684.457	774.000	766.600	0,36%	-7.400	82.143
Facteur de responsabilisation Pension	28.772.899	30.534.200	33.796.000	15,79%	3.261.800	5.023.101
Pensions	426.083	445.200	435.900	0,20%	-9.300	9.817
Régul. ONSS	0	60.000	100.000	0,05%	40.000	100.000
TOTAL	**178.771.627**	**194.823.100**	**214.062.700**	**100%**	**19.239.600**	**35.291.073**

Voici la ventilation de ces dépenses :



b) Evolution des effectifs :

Départements	ETP C24	ETP B25I	ETP B26	B26-B25I	B26-C24
Département Action Sociale	577,05	615,82	688,58	72,76	111,53
Département Economie Sociale et Durable	176,66	189,46	199,49	10,03	22,83
Département Etablissements et Soins Médicaux	622,59	659,78	658,08	-1,70	35,49
Département Patrimoine Privé	70,06	76,46	73,96	-2,50	3,90
Département Dépt Généraux	260,08	295,02	267,57	-27,45	7,49
Prise en compte au budget d'un montant observé d'absentéisme non rémunéré (2M€)		-40,00	-40,00	0,00	-40,00
Sous-total	***1.706,44***	***1.796,54***	***1.847,68***	***51,14***	***141,24***
Total Art. 60	576,90	800,00	1.000,00	200,00	423,10
Stage de Transition	0,00	20,00	0,00	-20,00	0,00
Etudiants	29,45	36,77	41,56	4,79	12,11
TOTAL	**2.312,79**	**2.653,31**	**2.889,24**	**235,93**	**576,45**

Tenant compte du montant observé d'absentéisme non rémunéré (-40 ETP's environ), le budget 2026 traduit donc, hors emplois d'insertion et étudiants, les rémunérations de 1.847,68 équivalents temps plein soit une augmentation de 51 eqtp's par rapport au budget 2025 et qui s'explique :

- d'une part, par une augmentation d'une septantaine d'équivalents temps plein au sein de l'Action sociale pour faire face aux mesures d'exclusions chômage ;
- et d'autre part, par une diminution d'une vingtaine d'effectifs au sein des autres départements (principalement au sein des services supports).

Au niveau des agents d'insertion, on constate une augmentation de 200 équivalents temps plein par rapport au budget 2025 initial.

Par rapport à la situation des effectifs présentée dans le tableau ci-dessus, un ajustement de ceux-ci devra s'opérer au cours de l'année 2026 afin d'atteindre l'objectif de réduction des dépenses de personnel fixée à 1,5 million d'euros.

2.2.1.2. Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2026 à 44.952.400 €.

	C2024	B2025M	B2026	B2026 en %	B2026-B2025M	B2026-C2024
Remb Frais	889.387,23	1.016.800,00	1.083.100,00	2,41%	66.300	193.713
Honoraires	1.184.434,22	1.385.100,00	2.007.400,00	4,47%	622.300	822.966
Fr. Administratifs	6.275.096,41	9.039.300,00	10.077.900,00	22,42%	1.038.600	3.802.804
Fr. Techniques	12.526.905,42	15.046.700,00	15.406.600,00	34,27%	359.900	2.879.695
Fr. Bâtiments	14.063.734,40	12.266.600,00	11.752.400,00	26,14%	-514.200	-2.311.334
Loyers	578.172,06	369.600,00	359.400,00	0,80%	-10.200	-218.772
Fr. Véhicules	786.628,42	790.000,00	765.800,00	1,70%	-24.200	-20.828
Fr. Gestion des cptes	82.939,16	111.900,00	111.600,00	0,25%	-300	28.661
Précompte, TVA	3.029.103,13	3.293.800,00	3.388.200,00	7,54%	94.400	359.097
Régul erreurs caisses	1.018,93	100,00	0,00	0,00%	-100	-1.019
Total	**39.417.419**	**43.319.900**	**44.952.400**	**100%**	**1.632.500**	**5.534.981**

On constate principalement les évolutions suivantes par rapport au budget 2025 modifié :

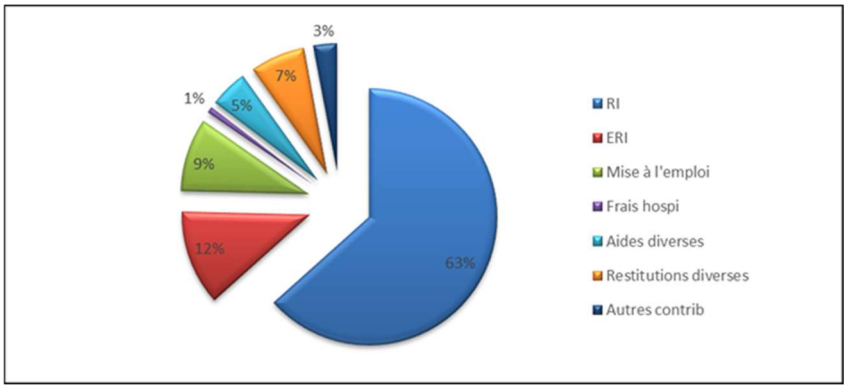
- une augmentation des remboursements de frais de service et de déplacement fonction du personnel budgété ;
- une augmentation au niveau des honoraires et consultances informatiques ;
- une augmentation importante au niveau des frais administratifs qui fait suite notamment au projet de modernisation informatique, à l'ouverture de nouvelles antennes sociales et à l'augmentation des frais de formation pour les agents d'insertion ;
- une augmentation au niveau des frais de repas préparés et des frais pharmaceutiques fonction de l'activité projetée dans nos MR/MRS ;
- une diminution des frais de bâtiment principalement au niveau des frais d'énergie selon les estimations transmises par Interfin ;
- une augmentation des précomptes immobiliers suite aux indexations.

2.2.1.3. Les dépenses de Redistribution :

Les dépenses de redistribution s'élèvent pour 2026 à 235.821.400 €.

En voici le détail :

	Compte 2024	Budget 2025M	Budget 2026	B2026-B2025M	B2026-C2024
RI	104.567.392	109.540.100	149.486.500	39.946.400	44.919.108
ERI	26.268.695	27.750.200	28.283.000	532.800	2.014.305
Mise à l'emploi	12.524.348	17.060.400	21.657.600	4.597.200	9.133.252
Frais hospi	2.276.106	3.604.600	1.850.000	-1.754.600	-426.106
Aides diverses	13.329.690	11.466.800	11.281.700	-185.100	-2.047.990
Restitutions diverses	15.037.635	15.437.700	16.368.000	930.300	1.330.365
Autres contrib	7.186.651	7.411.900	6.894.600	-517.300	-292.051
Total	**181.190.517**	**192.271.700**	**235.821.400**	**43.549.700**	**54.630.883**



On constate les évolutions suivantes :

- une augmentation des octrois RI suite notamment aux indexations 2025-2026 et à l'inscription des mesures « Arizona » (+39.324.100 €) dont 34.485.700 € pour la première vague et 4.838.400 € pour la seconde vague ;
- une augmentation des octrois ERI de 532.800 € sur base du trend observé des 9 premiers mois 2025 et des indexations 2025-2026 ;
- une augmentation des mises à l'emploi suite à la révision à la hausse du quota de mises à l'emploi pour 2026 (1.000 au lieu de 800) et aux indexations 2025-2026 ;
- une diminution des frais d'hospitalisation s'expliquant par l'inscription en 2025 d'un montant de 1.754.600 € dans le cadre des contentieux avec les hôpitaux ;
- une diminution des aides diverses s'expliquant principalement par une diminution des aides énergie de 148.300 € (à mettre en parallèle avec les subsides FSGE/FSE ainsi que les frais de personnel) ;
- une augmentation des restitutions principalement suite, d'une part, au fait d'une restitution de 2M € prévue dans le cadre des aides RI liées aux mesures « Arizona » sans impact pour le CPAS et d'autre part, à l'inscription en 2025 d'une restitution de 870.400 € dans le cadre de l'inspection des clignotants 2021-2022 ;
- une diminution des autres contributions principalement suite, d'une part, à la diminution de subsides et des partenariats (-671.400 €) qui en découlent (CLSS,…) et d'autre part, à l'augmentation de la dotation envers les maisons de quartier de 159.100 €.

2.2.1.4. Les charges Financières :

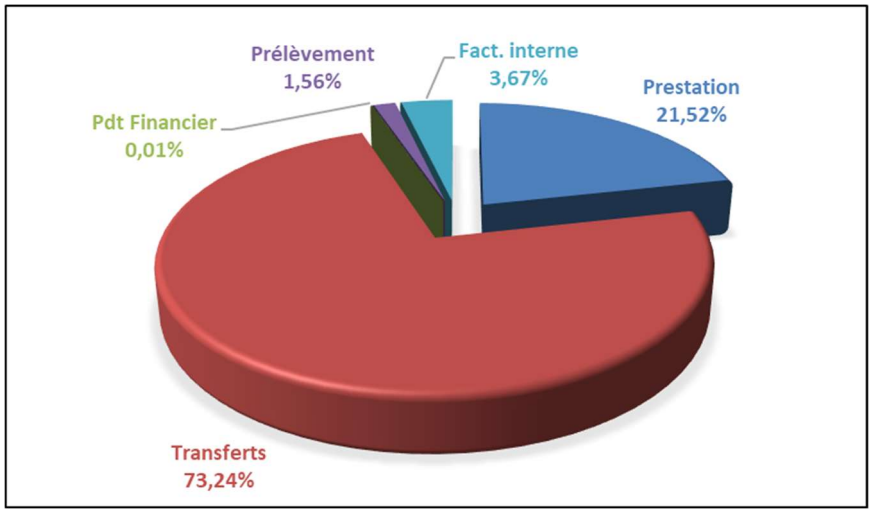
Ces charges financières s'élèvent à 5.986.900 € pour 2026. Il s'agit essentiellement d'intérêts d'emprunt.

Il y a lieu de prendre en considération que le budget 2026 intègre une mesure exceptionnelle de financement des amortissements d'emprunts (tranche annuelle de 2026) par le fonds d'investissement pour un montant de 11,4 M de manière à présenter le service d'investissement à l'équilibre et permettant ainsi de ne reporter aucune charge d'amortissement d'emprunts dans le résultat d'exploitation.

2.2.1.5. Les dépenses de Prélèvement :

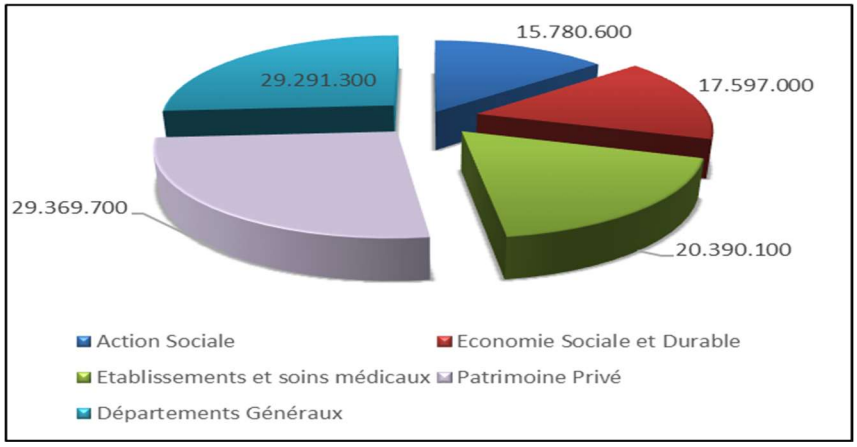
Le budget prévoit un montant de 2.468.800 € de dépenses de prélèvement afin d'alimenter divers fonds spécifiques (fonds spécifiques Renobru et futurs contrôles SPP'is, fonds d'investissement pour le montant de TVA récupéré sur dépenses d'investissements et du canon César de Paepe…).

2.2.2. La ventilation des recettes :



2.2.2.1. Les recettes de Prestations :

Ces recettes s'élèvent à 112.428.700 € et se ventilent de la manière suivante :

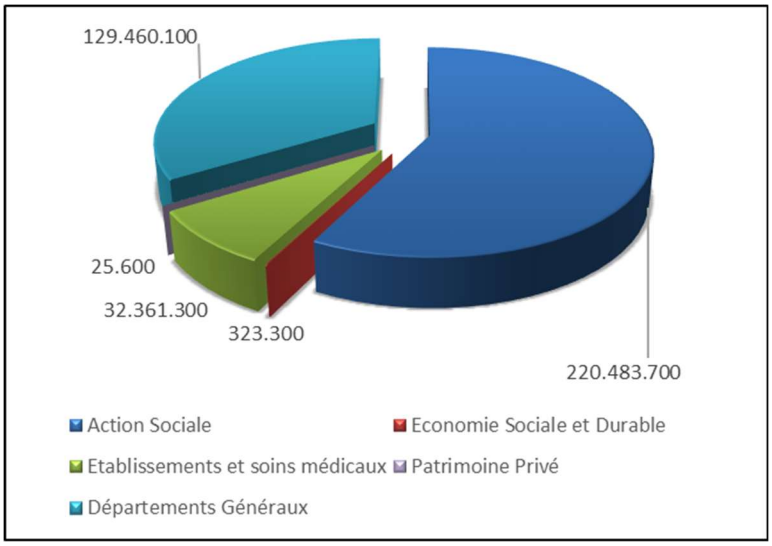


On y retrouve notamment les loyers de notre patrimoine bâti et non-bâti (26.010.400 €), la facturation des pensionnaires/bénéficiaires payants (17.064.300 €) ainsi que celle des pensionnaires/bénéficiaires à charge (2.060.400 €), la facturation des agents sous contrat d'insertion (6.440.000 €), l'exonération des charges ONSS des agents d'insertion

(9.044.800 €), les recettes de prestations du linge (11.728.600 €), la facturation aux hôpitaux de leur quote-part dans le facteur de responsabilisation (21.702.200 €),…

2.2.2.2. Les recettes de Transfert :

Ces recettes s'élèvent à 382.654.000 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment la dotation communale (107.819.300 €), les subventions en matière de récupérations RI (122.682.100 €), Mises à l'emploi (21.632.600 €), ERI (28.283.000 €), soins médicaux (850.000 €), le subside PIIS RI/ERI (9.238.100 €), le subside SPP'is « dossiers RI » (6.279.600 €), les récupérations Iriscare MR/MRS (21.442.200 €), les récupérations des aides auprès des usagers ou de tiers (20.832.200 €), le subside Maribel (7.565.800 €), le FSAS (4.872.200 €), le subside de la fédération Wallonie-Bruxelles pour les secteurs jeunesse (4.740.600 €) et les subsides et contributions diverses (26.416.300 €).

Le détail de ces recettes de transfert se retrouve dans l'annexe 2 du PV du groupe technique.

2.2.2.3. Les produits Financiers :

Les produits financiers s'élèvent pour 2026 à 51.400 € dont 50.000 € d'intérêts créditeurs sur compte courant et 1.400 € de rentes.

2.2.2.4. Les recettes de Prélèvement :

Le budget prévoit un montant de 8.158.100 € de recettes de prélèvement de divers fonds spécifiques afin de financer certaines opérations. Le détail de ces prélèvements se retrouve en page 28 du présent document.

2.3 Présentation du budget d'exploitation par département

	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Département Action Sociale	-62.161.462	-68.405.100	-69.789.000	-1.383.900	-7.627.538
Département Economie Sociale et durable	-4.730.747	-4.214.500	-5.545.800	-1.331.300	-815.053
Département des Etablissements et Soins Médicaux	-16.847.001	-16.728.100	-15.963.700	764.400	883.301
Département Patrimoine Privé	422.368	-610.400	1.147.100	1.757.500	724.732
Départements Généraux	80.294.885	91.704.081	90.151.400	-1.552.681	9.856.515
Résultat reporté de l'année antérieure	18.978	-1.745.981	0	1.745.981	-18.978
Exercices antérieurs	1.256.998	0	0	0	-1.256.998
Résultat Global	**-1.745.981**	**0**	**0**	**0**	**1.745.981**

3 Département Action Sociale

Le Département de l'Action Sociale est composé des services repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2026 sont les suivants :

Département Action Sociale	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Action sociale (hors mises à l'emploi)	-60.296.358	-65.839.500	-67.080.500	-1.241.000	-6.784.142
Mises à l'emploi	-1.865.104	-2.565.600	-2.708.500	-142.900	-843.396
Renobru	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	**-62.161.462**	**-68.405.100**	**-69.789.000**	**-1.383.900**	**-7.627.538**

3.1 Action Sociale

Le budget 2026 du Département de l'Action Sociale (hors mises à l'emploi) se clôture par un manque de recettes de 67.080.500 € et se décompose de la manière suivante :

- **des dépenses** qui s'élèvent à **285.679.000 €** et qui se ventilent de la manière suivante :
  - des dépenses nettes de personnel pour un montant de 53.594.700 € (824,66 ETP's dont 132 ETP's agents d'insertion facturés) ;
  - des dépenses nettes de fonctionnement pour un montant de 2.500.700 € et des charges financières pour 125.700 € ;
  - des dépenses de redistribution de 229.107.900 € qui se répartissent de la manière suivante :

Catégories	Budget 2026	%
RI	149.486.500 €	65,25%
RI	*110.162.400 €*	
RI - Exclusion chômage 1ère vague	*34.485.700 €*	
RI - Exclusion chômage 2ème vague	*4.838.400 €*	
ERI	28.283.000 €	12,34%
Mises à l'emploi	21.632.600 €	9,44%
Frais d'hospitalisation	1.850.000 €	0,81%
Aides diverses	11.281.700 €	4,92%
Restitutions diverses	16.350.000 €	7,14%
Autres contributions	224.100 €	0,10%
TOTAL	**229.107.900 €**	**100%**

  - des dépenses de prélèvement de 350.000 € dans le cadre des futurs contrôles du SPP'is.

- des **sources de financement 2026** qui s'élèvent à **218.598.500 €** et qui se ventilent de la manière suivante :

Catégories	Budget 2026	
Subside RI	122.682.100 €	Soit 82,07% de la dépense
Subside RI	84.083.800 €	
Subside RI - Exclusion chômage 1ère vague	34.485.700 €	
Subside RI - Exclusion chômage 2ème vague	4.112.600 €	
Subside ERI	28.283.000 €	Soit 100% de la dépense
Subside mises à l'emploi	21.632.600 €	Soit 100% de la dépense
Récup. Frais d'hospitalisation	854.200 €	Soit 46,17% de la dépense
Récup. Aides	20.826.500 €	
Subsides divers	23.637.400 €	
Prélèvements	682.700 €	
TOTAL	**218.598.500 €**	

Parmi les *subsides divers*, on retrouve les éléments suivants :

- le subside fédéral PIIS : 8.252.400 € (RI) dont 3.146.000 € liés à la réforme du chômage et 985.700 € (ERI) ;

- le subside fédéral DIS (fonction du nombre de dossiers RI) : 6.279.600 € dont 2.315.000 € liés à la réforme du chômage ;
- le Fonds fédéral Energie (volets aides, prévention et personnel) : 1.613.000 € ;
- les subsides divers à décrocher durant l'année 2026 : 1.000.000 € ;
- les récupérations d'arriérés 2024/2025 relatives aux RI « sans-abris » : 950.000 € ;
- la subvention « Cadre partenariat 2022-2027 Actiris » : 675.100 € ;
- le subside COCOM « Habitat Accompagné » : 569.300 € ;
- le Fonds Social de l'Eau (volet aides et personnel - Vivaqua) : 403.500 € ;
- le subside Référents – CLSS de la COCOM : 430.100 € ;
- des subsides complémentaires en matières de RI, ERI, mises à l'emploi : 442.000 €;
- le subside finalisation du trajet migratoire de Fédasil : 320.000 € ;
- le subside fédéral « Contrat sécurité prévention » : 273.900 € ;
- le subside régional « Job-Coach » : 237.000 € ;
- le subside régional « FEDER » : 163.600 € ;
- le subside « Ordonnance Gaz Electricité » (Bruxelles Environnement) : 156.300 € ;
- le subside FAMI Régional : 146.700 € ;
- le subside FAMI Fédéral (y compris cofinancement SPP'is) : 120.000 € ;
- le subside COCOM « Lutte contre le surendettement » : 111.500 € ;
- le subside « Expulsion » : 101.200 € ;
- le subside « CDQ Héliport » : 96.400 € ;
- le subside Coordination Sociale : 95.000 € ;
- le subside « CDQ Versailles » : 83.000 € ;
- le subside Précarité Hydrique (Vivaqua) : 69.500 € ;
- la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la Mado : 41.600 € ;
- le subside « PDV » : 14.500 € ;
- le fonds Adolphe Max : 5.000 € ;
- le subside pour les honoraires des médiateurs de dettes : 1.500 €.

Au niveau des *recettes de prélèvements*, nous retrouvons les prélèvements sur les fonds spécifiques suivants :

- le fonds spécifique « exclusion chômage 2025 » (solde non utilisé en 2025) (500.000 €) ;
- le legs Schommer pour financer l'opération «cadeaux de fin d'année» pour les enfants des ayants droit (130.000 €) ;
- le legs Struelens pour financer du matériel électroménager (35.000 €) ;
- le legs Gilquin (15.000 €) pour financer la fracture numérique et le legs Codan-Penasse (2.700 €) permettant de récompenser et encourager des « orphelins méritants ».

Voici le détail des résultats budgétaires 2026 par service/activité :

Action sociale (hors mises à l'emploi)	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Avances allocations familiales	0	0	0	0	0
Direction	-1.473.966	-1.833.900	-1.620.300	213.600	-146.334
Services Généraux	-900.073	-934.300	0	934.300	900.073
Coordinations Sociales	-46.846	121.300	-369.200	-490.500	-322.354
Réforme PIIS	-334.657	512.000	512.700	700	847.357
Back Office	-3.965.546	-4.294.000	-7.090.800	-2.796.800	-3.125.254
Front Office	-39.154.794	-41.865.900	-39.494.000	2.371.900	-339.206
Pauvreté Enfantine	-75.365	-110.100	-264.000	-153.900	-188.635
Cellule Roms	-38.156	0	0	0	38.156
Fonds Social de l'eau	-24.859	-43.200	-55.700	-12.500	-30.841
Ordonnance Gaz Electricité	-252.056	-278.300	-291.700	-13.400	-39.644
FSGE complément	361	0	0	0	-361
Service d'accompagnement social	-584.271	-596.400	-703.100	-106.700	-118.829
Service social Logement	-1.078.594	-1.701.100	-1.700.800	300	-622.206
Cellule médiation de dettes	-2.417.666	-2.451.500	-3.357.200	-905.700	-939.535
Service Jeunesse	-1.942.384	-2.229.800	-3.029.700	-799.900	-1.087.316
Cellule Etudiants	-1.149.684	-1.672.100	-1.135.400	536.700	14.284
MADO	-88.782	-1.200	-8.200	-7.000	80.582
Promotion Participation Sociale	0	-11.500	-135.000	-123.500	-135.000
Fonds Européen aux logements	0	0	0	0	0
SISSM 18-25	-93.091	-801.000	0	801.000	93.091
Emploi/Formation	-7.316.406	-8.310.400	-9.013.200	-702.800	-1.696.794
Convention Actiris - FSE (RPE)	640.477	661.900	675.100	13.200	34.623
Résultat de l'exercice	**-60.296.358**	**-65.839.500**	**-67.080.500**	**-1.241.000**	**-6.784.142**

La **détérioration du résultat de 1.241.000 €** par rapport au budget 2025 modifié s'explique de la manière suivante :

- **une augmentation nette des frais de personnel de 6.693.400 €** suite
  - à l'engagement d'agents dans le cadre de la réforme du chômage (+ 79 ETP's):
    - Engagements pour les nouvelles antennes sociales :
      - 30 AS (+21,67 ETP's car 8,33 ETP's ont déjà été prévus dans le cadre du budget 2025) ;
      - 6 AS RH (+5 ETP's) ;
      - 3 AS Chef (+2,5 ETP's) ;
      - 3 chefs adjoint d'antenne (+2,5 ETP's) ;
      - 6 accueillants (+5 ETP's) ;
      - 5 Job Coach (+3,67 ETP's) ;
      - 1 AI Chef (+1 ETP) ;
      - 6 AI POP (4,5 ETP's) ;
      - 2 référents soutien scolaire (+1,67 ETP's) ;
      - 1 référent jeunesse (+1 ETP's) ;
    - Engagements supplémentaires pour les antennes existantes : AS RH (+12 ETP's) et accueillants fixes (+8 ETP's) ;
    - Engagements supplémentaires au sein de différents secteurs du Back Office : facturation (+1 ETP), récupération (+1 ETP), soins médicaux (+1 ETP), paiement avances (+2 ETP's) et secrétariat comité (+2 ETP's) ;
    - Engagement d'un gestionnaire IT au sein du Back Office (+1 ETP) ;
    - Engagement d'un responsable d'antenne au sein de la direction (A4) suite à l'ouverture d'antennes supplémentaires et à la charge de travail actuelle (+1 ETP) ;
    - Engagement d'un adjoint coordination (BH5) au sein de la médiation de dettes nécessaire pour coordonner les nouvelles AS (+1 ETP) ;
  - à l'engagement d'un accueillant supplémentaire au sein de l'Emploi Formation (+1 ETP) ;
  - à l'engagement d'un éducateur supplémentaire au CLSS (+1 ETP) ;

- à l'engagement d'un administratif dans le cadre de la régularisation des RI « sans-abris » des années 2024 et 2025 au sein du Back Office (+1 ETP) ;
- à l'engagement d'un responsable adjoint secrétariat (B4) au sein du Back Office (+1 ETP) ;
- à l'engagement d'un administratif supplémentaire au sein du service médiation de dettes financé par le subside précarité hydrique (Vivaqua) (+1 ETP) ;
- à l'engagement supplémentaire d'un coordinateur adjoint (BH5) au sein du service jeunesse (+1 ETP) ;
- à l'engagement d'un médecin Conseil (contrôle des dépenses médicales) au sein du Back Office (+0,2 ETP) ;
- aux variations de prestations au sein de ce département (+3,82 ETP's) ;
- à la réorganisation du service logement notamment du projet HIT (-5,1 ETPs') ;
- à la fin du projet MADO en mars 2026 (-4,35 ETP's) ;
- à la fin du projet SISSM (-3 ETP's) ;
- à la fin du projet e-inclusion (-3,32 ETP's) ;
- à la non-inscription d'un budget relatif aux stages de transition (-20 ETP's) ;
- à la diminution des agents d'insertion prévus au sein de ce département (-8 ETP's) ;

- **un impact net négatif en matière d'octroi de revenus d'intégration sociale de 387.500 €** notamment suite :
  - aux nouveaux octrois prévus dans le cadre de la réforme du chômage (1ère et 2ème vague) ayant un impact net négatif de 725.800 € (aides RI de la 2ème vague récupérables à 85 %) ;
  - aux octrois RI (hors réforme du chômage) ayant un impact net positif de 338.300 € suite notamment au trend des aides observées dans le compte 2025, aux indexations 2025-2026 et à la rectification des RI « sans-abris » récupérables à 100 %.

- **une augmentation nette des frais de fonctionnement de 61.900 €** suite notamment
  - à l'augmentation des budgets relatifs aux indemnités octroyées aux assistants sociaux ainsi qu'une augmentation des frais de téléphonie liés à l'augmentation du personnel suite à la réforme du chômage (+110.200 €), des frais d'énergie (+47.400 €), de formations (+14.800 €), de frais d'entretien des bâtiments (+12.500 €),…
  - ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution des frais d'honoraires (-53.600 €), des frais de poursuite et de procédures (-40.000 €), des facturations des projets Ecoflore et Garage (-27.000 €),… ;

- **une augmentation nette des frais d'hospitalisation de 45.800 € ;**

- **une augmentation des sources de financement de 4.471.900 €** suite notamment aux éléments suivants :

  - à l'augmentation nette des subsides PIIS (+3.015.100 €) ;
  - à l'augmentation du subside DIS – Frais de personnel du SPP'is (+2.284.100 €) ;
  - aux subsides à décrocher au sein du Département de l'Action Sociale (+1.000.000 €) ;
  - aux récupérations des arriérés 2024/2025 des RI « sans-abris » (+ 950.000 €) ;
  - à la diminution du subside CLSS (-848.000 €) à mettre en parallèle avec les diminutions de dépenses de redistribution et de personnel ;
  - à la subvention exceptionnelle 2025 dans le cadre de la réforme du chômage (- 1.066.800 €) dont une partie sera reportée en 2026 via prélèvement (500.000 €) soit un impact net négatif de 566.800 € ;

- à la perte de différents subsides : Participation et Activation Sociale du SPP'is (- 516.100 €), MADO (-381.700 €), Miriam (-143.100 €), Housing First (- 100.000 €), PDV (-44.000 €),… ;
- à la diminution du subside FSGE (-90.100 €) à mettre en parallèle avec les aides énergie et le personnel liés à ce subside ;
- à la perte du subside e-inclusion (-53.300 €) à mettre en parallèle avec les diminutions de frais de personnel et de formations liés à ce subside ;
- …

- **un impact net positif en matière de contributions dans le cadre des conventions avec des partenaires privés et publics de 688.700 €** suite principalement à la diminution du subside CLSS et le fait que celui-ci se limite en 2026 à ne financer que des dépenses de personnel et à la réallocation des dépenses dans le cadre du subside FEDER ;

- **un impact net positif de 670.400 €** relatifs aux budgets prévus en modification budgétaire 2025 dans le cadre de l'**inspection des clignotants 2021-2022 ;**

- **un impact net positif des aides diverses de 114.300 €** suite principalement à la diminution des aides énergie à mettre en parallèle avec les subsides FSGE et FSE.

- **une diminution des charges financières de 2.300 €.**

3.2 Mises à l'emploi

	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Mise à l'emploi	-1.865.104	-2.565.600	-2.708.500	-142.900	-843.396
Résultat de l'exercice	**-1.865.104**	**-2.565.600**	**-2.708.500**	**-142.900**	**-843.396**

Le budget 2026 des mises à l'emploi présente un manque de ressources de 2.708.500 € soit une **détérioration du résultat de 142.900 €** par rapport au résultat du budget 2025M**.**

Le budget 2026 se ventile de la manière suivante :

- des **dépenses** qui s'élèvent à **16.186.600 €** et qui se décomposent de dépenses nettes de personnel pour un montant de 15.600.600 € (1.000 ETP's), de frais de fonctionnement pour un montant de 543.000 € dont principalement des frais de formation, des dépenses relatives à la mesure 500 pour 28.000 € et de restitutions en matière d'économie sociale pour 15.000 €.
- des **recettes** pour un montant de **13.478.100 €** dont 5.031.900 € de recettes de prestations auprès de partenaires internes au CPAS, 6.440.000 € de prestations auprès de partenaires externes, 1.454.700 € de subside « économie sociale », 51.500 € de recettes relatives à la mesure 500, 500.000 € de subsides octroyés par Actiris dans le cadre des formations.

En termes d'activités, le budget prévoit un quota de 1.000 mises à l'emploi sous contrat d'insertion, soit 300 agents en plus qu'au budget 2025 modifié.

La répartition de celles-ci est reprise dans le tableau ci-dessous :

Mises à l'emploi agents d'insertion	B2025I	%	B2025M	%	B2026	%
Détachements internes	380	47,50%	355	50,71%	372	37,20%
Détachements externes	420	52,50%	345	49,29%	628	62,80%
Total des détachements	**800**	**100,00%**	**700**	**100%**	**1000**	**100%**

En termes de coût salarial, le budget prévoit un coût moyen mensuel de 1.971,60 €.

Le coût mensuel moyen en tenant compte de l'exonération ONSS s'élève quant à lui à 1.235,90 € (1.239,09 € au budget 2025).

La détérioration du résultat de 142.900 € s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation nette des dépenses de personnel de 4.467.500 € ;
- un impact net négatif dans le cadre des mesures 500 de 12.500 € (passage de 150 dossiers à 100 dossiers) ;
- l'augmentation des facturations internes de 630.600 € et externes de 3.613.600 € due à l'augmentation du nombre d'articles 60 et aux modifications observées au niveau de la répartition des agents d'insertion entre partenaires externes et internes, de leur mode de tarification et du coût budgété pour les heures irrégulières.

Budget 2025M	Externe	Interne	Total général
Forfait 1100	99	319	418
Forfait 300	41	0	41
Gratuit	48	0	48
GratuitEcoSoc	98	36	134
Prix coûtant	59	0	59
Total général	**345**	**355**	**700**

Budget 2026	Externe	Interne	Total général
Forfait 1100	264	372	636
Forfait 800 (ex-forfait 300)	43	0	43
Gratuit (convention Ville et Tanneurs)	29	0	29
Forfait 300 (ex-gratuit autre que convention Ville et Tanneurs)	21	0	21
GratuitEcoSoc	108	36	144
Prix coûtant	127	0	127
Total général	**592**	**408**	**1000**

- une augmentation nette du financement « Economie Sociale » de 53.600 € fonction de l'enveloppe 2026 et du quota d'économie sociale (144) ;
- une diminution des frais nets de fonctionnement de 39.300 € s'expliquant principalement par une diminution des frais de service.

3.3 Renobru

Il s'agit des anciens projets de lutte contre l'insalubrité des logements privés donnés en location, menés dans les quartiers «Les Quais», «Maison Rouge», «Rouppe»,«Bockstael» et «Jonction» en partenariat avec la Ville et la Région.

Pour rappel, dans le cadre de ces contrats de quartier, seule une partie des dépenses encourues dans le cadre de la remise en état des logements insalubres était financée par la Ville et la Région. La partie non-financée est mise à charge du propriétaire sous forme de déduction de loyer pendant les 9 années (ou plus) du contrat.

Budgétairement, **ces projets sont présentés à l'équilibre**. A cette fin, nous avons décidé de transférer le montant du préfinancement ainsi que le différentiel des loyers dans un fonds spécifique à chaque contrat de quartier et qui se devra d'être en équilibre au bout des X années du contrat.

Plusieurs programmes ont également été menés dans le cadre de la « Politique des Grandes Villes». Pour rappel, le dispositif de la Politique des Grandes Villes prévoyait un financement à 100 % de l'investissement : le différentiel des loyers traduisant la participation du propriétaire dans la rénovation devant être recyclé dans des opérations de même nature. Ce différentiel est transféré en fin d'exercice dans un fonds spécifique.

4 Département Economie Sociale et Durable

Le Département d'Economie Sociale et Durable présente un excédent de dépenses de 5.545.800 € soit une aggravation de son résultat de 1.331.300 € par rapport au budget 2025 modifié.

Ce département est composé des services et projets repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2026 sont les suivants :

Département Economie Sociale et Durable	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Direction	-1.355.996	-1.858.300	-1.891.100	-32.800	-535.104
Service du linge	-889.309	-496.900	-328.200	168.700	561.109
Régie	-122.443	-126.000	-42.000	84.000	80.443
Ecoflore	-130.642	0	-20.200	-20.200	110.442
Relocto - Clean Team	-428.501	22.400	-1.887.600	-1.910.000	-1.459.099
Autres projets	-1.803.855	-1.755.700	-1.376.700	379.000	427.155
Résultat de l'exercice	**-4.730.747**	**-4.214.500**	**-5.545.800**	**-1.331.300**	**-815.053**

4.1 Direction

Le budget 2026 de la direction du département d'Economie Sociale et Durable présente un manque de ressources de 1.891.100 € et se décompose de la manière suivante : des frais nets de personnel de 1.831.300 € (17,75 ETP's) ainsi que des frais de fonctionnement de 59.800 €.

La direction du département d'Economie Sociale et Durable présente une dégradation de son résultat de 32.800 € par rapport au résultat du budget 2025M. Ceci s'explique par une augmentation des frais nets de personnel de 43.900 € ainsi qu'une diminution des frais de fonctionnement de 10.900 € et des charges financières de 200 €.

4.2 Service du Linge

Le budget 2026 du Service du Linge présente un manque de ressources de 328.200 € soit une amélioration de son résultat par rapport au budget 2025M de 168.700 € .

On y retrouve des frais nets de personnel pour un montant de 5.975.400 € (139,16 ETP's dont 29 ETP's agents d'insertion facturables et 24 ETP's agents d'insertion financés par l'économie sociale) ainsi que des frais de fonctionnement pour un montant de 3.765.800 € et des charges financières pour 811.200 €.

Les activités de ce service sont principalement financées par son chiffre d'affaires auprès de clients externes (9.060.000 €) et internes (933.300 €).

Par ailleurs, notons des recettes relatives à la facturation d'un loyer auprès de Citydev.brussels pour un montant de 113.000 €, l'octroi d'un subside régional « Mandat économie sociale » de 87.100 € ainsi qu'à la vente de certificats verts pour 30.800 €.

L'amélioration du résultat de 168.700 € s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation du chiffre d'affaires, tant au niveau de la clientèle externe (+ 53.700 €) qu'interne (+ 25.000 €) reflétant le réalisé 2025 et l'indexation appliquée ;
- une diminution des frais de fonctionnement de 270.300 € notamment au niveau des frais d'énergie (gaz et électricité) ;
- une augmentation du loyer Citydev.brussels de 1.600 € ainsi que du subside « Mandat économie sociale » de 800 €.

Ces éléments favorables sont en partie contrebalancés par l'augmentation des frais de personnel (121.900 €), des charges financières (44.600 €) et la diminution des revenus issus de la vente de certificats verts (16.200 €).

4.3 Régie

Le budget 2026 de la Régie se répartit de la manière suivante :

- des frais nets de personnel de 3.599.900 € (64,97 ETP's dont 10 ETP's agents d'insertion facturables et 3 ETP's agents d'insertion financés par l'économie sociale), des frais de fonctionnement pour 1.005.600 € et 28.200 € de charges financières ;
- un chiffre d'affaires de 4.573.000 € et un subside régional «Mandat économie sociale » de 18.700 €.

Nous noterons donc un déficit au budget 2026 de 42.000 € suite aux coûts des agents ne pouvant pas participer aux activités opérationnelles de ce projet.

Le modèle économique de la Régie se base sur l'ensemble des coûts estimés (RH, fonctionnement,…) ainsi que sur l'ensemble des éventuelles recettes (subsides,…) afin de pouvoir déterminer le coût horaire de l'année 2026.

Voici les hypothèses du modèle économique pour les activités « chantier et dépannage » afin d'en déterminer leur coût de revient 2026 :

- Jours de formation : une moyenne de 8 jours de formation par agent ;
- Jours de maladie : une moyenne de 26,53 jours pour le chantier et de 19,55 jours pour le dépannage ;
- Nombre d'agents dont les coûts salariaux ne sont pas répercutés auprès des partenaires externes/internes suite à leur absence prolongée : 2 agents non facturables (soit un de moins qu'en 2025).

Par rapport au budget modifié 2025, on notera une amélioration du résultat de 84.000 € suite principalement à une diminution des dépenses nettes de personnel.

4.4 Ecoflore

Le budget 2026 d'Ecoflore se répartit de la manière suivante :

- des frais nets de personnel de 438.500 € (21 ETP's dont 13 ETP's agents d'insertion facturables et 4 ETP's agents d'insertion financés par l'économie sociale), des frais de fonctionnement pour 82.700 € et 25.500 € de charges financières ;
- un chiffre d'affaires de 507.800 € et un subside régional «Mandat économie sociale » de 18.700 €.

Nous noterons donc un déficit au budget 2026 de 20.200 € suite au fait que certains clients ne seront pas facturés au coût de revient 2026 mais en fonction de la facturation prévue dans le cadre leurs conventions soit un montant de 27 € au lieu de 35 € (Huderf, Saint-Pierre, Jardins suspendus, et Cuisine Centrale Haren).

Le modèle économique d'Ecoflore se base sur l'ensemble des coûts estimés (RH, fonctionnement,…), l'ensemble des éventuelles recettes (subsides,…) ainsi que certains hypothèses permettant de déterminer le coût horaire de l'année 2026 : 35 €.

Voici les hypothèses du modèle économique 2026 :

- Jours de formations : une moyenne de 6 jours de formation par agent ;
- Jours de maladie : une moyenne de 20 jours de maladie par agent ;
- Jours non prestés (intempéries, nettoyage des outils,…) : 65 jours ;
- Nombre d'agents d'insertion facturables : 13 agents.

4.5 Relocto – Clean Team

Le budget 2026 de Relocto et Clean Team se répartit de la manière suivante :

- des frais nets de personnel de 2.706.000 € (111,07 ETP's dont 81 ETP's agents d'insertion facturables), des frais de fonctionnement pour 121.000 € et 11.100 € de charges financières ;
- un chiffre d'affaires de 839.800 € et un subside régional «Mandat économie sociale » de 110.700 €.

Le modèle économique de Relocto se base sur l'ensemble des coûts estimés (RH, fonctionnement,…) ainsi que sur l'ensemble des éventuelles recettes (subsides,…) afin de pouvoir déterminer le coût horaire de l'année 2026 : 16,5 €.

Voici les hypothèses du modèle économique 2026 :

- Jours de formations : une moyenne de 11 jours de formation par agent ;
- Jours de maladie : une moyenne de 30 jours de maladie par agent.

Ces 2 projets présentent au total une dégradation du résultat de 1.910.000 € s'expliquant par les éléments suivants :

- une augmentation nette des frais de personnel de 1.550.800 € s'expliquant principalement par la mutation des agents des services généraux vers le projet Clean Team (+22,32 ETP's dont 5 ETP's agents d'insertion facturables et 0,5 ETP's étudiants) ;
- une diminution des recettes internes et externes de 375.100 € principalement expliquée par la répartition des coûts entre Relocto (facturable) et Clean Team (non-refacturable) ;
- une augmentation des charges financières de 4.000 € ;
- une diminution des frais de fonctionnement de 19.900 € notamment au niveau de la facturation interne du service du linge (-7.700 €) et de la TVA à payer (-6.600 €).

4.6 Autres projets d'insertion

Autres projets	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
DREAM	-457.764	-501.100	-504.200	-3.100	-46.436
Flotte	-282.341	-201.100	-210.700	-9.600	71.641
Resto Social	-261.413	-257.600	-278.200	-20.600	-16.787
Cyclup	-201.403	-274.700	-293.100	-18.400	-91.697
Surveillance des bâtiments	-346.349	-330.000	-56.900	273.100	289.449
MABRU	-113.585	500	-23.100	-23.600	90.485
Greenup	-103.238	-172.600	0	172.600	103.238
Electro	-29.507	-900	0	900	29.507
Magasin reprographie	-8.255	-18.200	-10.500	7.700	-2.245
Résultat de l'exercice	**-1.803.855**	**-1.755.700**	**-1.376.700**	**379.000**	**427.155**

Les autres projets de ce département affichent au budget 2026 un manque de ressources de 1.376.700 € soit un écart favorable de 379.000 € par rapport au budget 2025 modifié.

Le budget 2026 de ces projets se ventile de la manière suivante :

- des frais nets de personnel de 1.578.400 € (36,65 ETP's dont 12 ETP's agents d'insertion facturables et 5 ETP's agents d'insertion financés par l'économie sociale), des frais de fonctionnement de 547.600 € ainsi que des charges financières pour un montant de 84.700 € ;
- des recettes diverses dont la facturation MABRU (marché matinal) pour un montant de 368.100 €, la facturation du projet flotte pour 322.400 €, la facturation interne du magasin reprographie pour 64.400 €, le loyer et la facturation des charges locatives du Resto Social pour 59.000 € ainsi que le subside régional « mandat économie sociale » de 20.100 €.

L’amélioration du résultat de ces différents projets de 379.000 € s’explique de la manière suivante :

- une diminution des frais nets de personnel de 358.700 € et des frais nets de fonctionnement de 28.200 € notamment expliquée par la fin du projet Greenup et de la surveillance du bâtiment Rue Royale ;
- une diminution des charges financières de 13.500 € ;
- une hausse de la facturation Mabru (+3.200 €) et du loyer et des charges locatives du Resto Social (+300 €) ;
- la non-reconduction du subside action climat de Bruxelles Environnement (projet flotte : - 22.800 €) et une diminution de sa facturation externe (-2.100 €).

5 Département Etablissements et Soins Médicaux

Le budget 2026 du Département des Etablissements et Soins Médicaux présente un excédent de dépenses de 15.963.700 € **soit une amélioration de son résultat de 764.400 €** par rapport au budget 2025 modifié.

Voici le résultat des différents secteurs de ce département :

DESM	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Direction	-1.059.068	-1.110.400	-1.148.300	-37.900	-89.232
Maisons de Repos et de Soins	-12.106.700	-11.465.100	-11.262.600	202.500	844.100
Institutions pour Jeunes	-2.472.299	-2.445.900	-2.339.600	106.300	132.699
Institutions pour Personnes Handicapées	-268.761	-615.700	-524.000	91.700	-255.239
Service d'aide aux familles	-940.173	-1.091.000	-689.200	401.800	250.973
Résultat de l'exercice	**-16.847.001**	**-16.728.100**	**-15.963.700**	**764.400**	**883.301**

5.1 Direction Etablissements et Soins Médicaux

Le budget 2026 de ce service présente un manque de ressources de 1.148.300 €, soit une **dégradation du résultat de 37.900 €** par rapport au budget 2025M.

Ce budget 2026 intègre des dépenses nettes de personnel (9 ETP's) pour 1.118.500 € et des frais de fonctionnement pour 29.800 €.

La dégradation du résultat budgétaire s'explique d'une part, par l'augmentation des frais de personnel de 36.200 € suite à l'indexation des salaires et d'autre part, par l'augmentation des frais de fonctionnement pour un montant de 1.700 €.

5.2 Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2026 des Maisons de Repos et de Soins affichent un manque de ressources de 11.262.600 €, soit **une amélioration du résultat de 202.500 €** par rapport au budget 2025M.

Voici le résultat inscrit au budget 2026 de chacune des institutions concernées :

Secteurs Maisons de Repos et de Soins	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Maison Vésale	-2.109.160	-2.186.600	-1.747.600	439.000	361.560
Ursulines	-1.931.317	-1.850.200	-2.018.600	-168.400	-87.283
Sainte-Gertrude	-3.238.336	-2.909.600	-3.003.200	-93.600	235.136
Maison Heysel	-2.363.882	-2.407.000	-2.454.400	-47.400	-90.518
Eglantines	-2.464.005	-2.111.700	-2.038.800	72.900	425.205
Résultat de l'exercice	**-12.106.700**	**-11.465.100**	**-11.262.600**	**202.500**	**844.100**

5.2.1 Activités des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Le budget 2026 des 5 établissements a été élaboré sur base des taux d'occupation suivants :

Budget 2025					
Etablissements	***lits agréés***	***lits exploitables***	***lits occupés***	***taux d'occupation sur lits agréés***	***taux d'occupation sur lits exploit.***
Vésale	123	128	90,5	73,50%	70,70%
Ursulines	147	168	140,7	95,71%	83,75%
Sainte-Gertrude	146	152	115,4	79,04%	75,92%
Heysel	139	148	129,5	93,17%	87,50%
Eglantines	179	180	171,3	95,70%	95,17%
Total	***734***	***776***	***647,4***	***88,19%***	***83,43%***

Compte 2025					
Etablissements	***lits agréés***	***lits exploitables***	***lits occupés***	***taux d'occupation sur lits agréés***	***taux d'occupation sur lits exploit.***
Vésale	123,1	128	88,3	71,69%	68,96%
Ursulines	144,1	168	134,7	93,48%	80,18%
Sainte-Gertrude	152,4	152	115,3	75,66%	75,86%
Heysel	141,6	148	130,9	92,44%	88,45%
Eglantines	179,3	180	173,0	96,49%	96,11%
Total	***740,53***	***776***	***642,2***	***86,72%***	***82,75%***

Budget 2026					
Etablissements	***lits agréés***	***lits exploitables***	***lits occupés***	***taux d'occupation sur lits agréés***	***taux d'occupation sur lits exploit.***
Vésale	128	128	98,8	77,19%	77,19%
Ursulines	146	168	146	100,00%	86,90%
Sainte-Gertrude	146	152	122	83,56%	80,26%
Heysel	139	148	134	96,40%	90,54%
Eglantines	179	180	174,5	97,49%	96,94%
Total	***738***	***776***	***675,3***	***91,50%***	***87,02%***

Globalement, pour 2026, on note une occupation moyenne de **675,3 lits** (soit 87,02 % des lits exploitables et 91,50 % des lits agréés). Cela représente une augmentation de 27,9 lits occupés par rapport au budget 2025 et une augmentation de 33,1 lits occupés par rapport au réalisé 2025 (10 mois sur 12).

5.2.2 Explication du résultat des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Le budget 2026 des Maisons de Repos et de Soins se ventile de la manière suivante :

- **des dépenses** pour un montant de **52.444.200 €** dont 39.909.200 € sont alloués à des dépenses de personnel (569,63 ETP's dont 56 ETP's agents d'insertion facturés), 10.715.100 € à des frais nets de fonctionnement et 1.819.900 € aux charges financières nettes ;
- **des recettes** pour un montant de **41.181.600 €** dont 21.714.200 € représentent le financement des Maisons de Repos et de Soins (forfaits journaliers, mesures de fin de carrière, 3ème volet, formation 600,…), des recettes d'hébergement (chambres en MR-MRS et loyers des services flats) pour un montant de 19.271.900 €, des recettes diverses pour 179.500 €, des prélèvements sur des fonds spécifiques pour 14.900 € et un subside des « œuvres du soir » de 1.100 €.

L'amélioration **du résultat de 202.500 €** par rapport au budget 2025M s'explique par les éléments suivants :

- l'augmentation des recettes d'hébergement de 1.024.300 € en fonction de l'activité projetée pour 2026, de l'indexation du prix de journée et des types de chambres occupées ;
- une augmentation du financement MR/MRS de 1.014.400 € à lier à l'occupation projetée pour 2026, aux indexations des forfaits et aux formations 600;
- l'augmentation des recettes diverses de 15.700 € ;
- l'augmentation nette des frais de personnel pour 1.570.900 € suite à :
  - l'augmentation des effectifs de 0,83 ETP expliquant par :
    - l'augmentation de 3,80 ETP's pour répondre à l'activité prévue en 2026 ;
    - l'engagement de 0,50 ETP lié aux remplacements des personnes participant à la formation 600. Ces remplacements étant subventionnés ;
    - les variations de prestations pour un total de 0,53 ETP ;
    - la diminution de 4 ETP's liée à la conversion d'agents d'insertion durant l'année 2025.
  - la prévision d'agents d'insertion supplémentaires par rapport au budget 2025 modifié pour 370.600 €.
  - l'indexation des salaires et les économies budgétaires réalisées en 2025;
- une augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 242.200 € principalement due à l'augmentation des frais d'entretien et de conservation des bâtiments, des frais pharmaceutiques, des frais de repas fonction de l'activité projetée pour 2026 et de l'indexation des prix de la journée alimentaire ;
- la diminution des prélèvements recettes de 22.900 €.
- l'augmentation nette des charges financières de 10.800 € ;
- une diminution du subside de la fondation Roi Baudouin de 5.000 € et de l'œuvre du Soir de 100 €.

5.3 Institutions d'Hébergement pour Jeunes – Home J. Herman

Le budget 2026 de ce service présente un manque de ressources de 2.339.600 €, soit une amélioration **du résultat de 106.300 €** par rapport au budget 2025M.

5.3.1 Activités du Home Juliette Herman

Les taux d'occupation par secteur de cet établissement sont les suivants pour 2026 :

Secteur	Lits agréés	Lits occupés en C2025	Lits occupés B2026	Taux d'occupation
HJH	22	17.6	22	100%
MF Huldergem	8	8.86	8	100%
Béguinage	15	16.02	15	100%
Rose des vents	15	12.29	15	100%
Total	**60**	**54.77**	**60**	**100%**

A ces taux d'occupation, il faut rajouter le service « intersection » s'occupant de l'accompagnement familial et de la mise en autonomie de jeunes. A noter que nous disposons d'un agrément du service d'accompagnement pour 33 jeunes.

5.3.2 Explication du résultat du Home Juliette Herman

Le budget 2026 de ce secteur se ventile de la manière suivante :

- des **dépenses** pour un montant de **7.124.000 €** dont des dépenses de personnel pour 6.167.200 € (86,31 ETP's dont 3 ETP's agents d'insertion facturés), des frais de fonctionnement de 816.200 € et des charges financières de 140.600 € ;
- des **recettes** pour un montant de **4.784.400 €** dont 4.740.600 € de subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 12.100 € de l'ONE, 27.700 € de prélèvements sur des fonds spécifiques (dons et legs) et 4.000 € de recettes diverses.

L'amélioration du résultat de 106.300 € par rapport au budget 2025M s'explique principalement par :

- une augmentation nette des financements de 228.700 € suite à une augmentation du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 228.600 € (indexation et re-calcul du subside triennal 2026-2029) et à une augmentation de 100 € du subside ONE ;
- la diminution des charges financières de 12.900 € ;
- l'augmentation des prélèvements (1.000 €) et des recettes diverses (1.600 €) ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 131.900 € suite aux indexations salariales, à l'engagement d'un éducateur subsidié (+ 0,65 ETP) et à 0,5 ETP d'agent d'insertion supplémentaire ;
- l'augmentation des frais nets de fonctionnement de 6.000 €.

5.4 Institutions pour Personnes Handicapées – Centres Delta et Médori, la cellule d'accompagnement et les appartements supervisés

Ce secteur affiche un manque de ressources de 524.000 € soit une amélioration **de son résultat de 91.700 €** par rapport au budget 2025 modifié et regroupe les établissements repris ci-après :

Secteur Personnes Handicapées	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Centre d'hébergement Médori	-353.688	-395.300	-392.200	3.100	-38.512
Centre de jour Médori	152.191	-72.600	-53.600	19.000	-205.791
Centre de jour Delta	-95.185	-141.100	-111.400	29.700	-16.215
Cellule mobile d'accompagnement	-3.431	-1.800	-100	1.700	3.331
Appartements supervisés	31.353	-4.900	33.300	38.200	1.947
Résultat de l'exercice	**-268.761**	**-615.700**	**-524.000**	**91.700**	**-255.239**

Le budget 2026 de ce secteur se ventile de la manière suivante :

- des **dépenses** pour un montant de **5.016.900 €** dont 4.379.600 € sont alloués à des dépenses de personnel (61,48 ETP's dont 10 ETP's agents d'insertion facturés), 524.500 € à des frais nets de fonctionnement ainsi que 112.800 € aux charges financières;
- des **recettes** pour un montant de **4.492.900 €** dont 4.114.200 € représentent le financement Iriscare des différentes institutions, des interventions de bénéficiaires pour un montant de 374.200 € et 4.500 € de subside via le trophée du mérite social.

L'amélioration du résultat de 91.700 € par rapport au budget 2025M s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation des financements de 144.000 € due à l'indexation des montants par places agréées ;
- la diminution des charges financières de 17.500 €.
- l'augmentation des recettes des bénéficiaires et de location de 8.500 € ;

- l'augmentation nette des frais de personnel de 52.800 € qui s'explique par une augmentation d'effectif de 0,77 ETP pour les appartements supervisés suite à la prolongation de l'agrément, aux départs en retraite d'employés non-remplacés pour 1,25 ETP's, aux variations de prestations (-0,11 ETP), par l'augmentation du nombre d'agents d'insertion (+2,5 ETP's) et par les indexations salariales ;
- l'augmentation nette des frais de fonctionnement pour un montant de 25.500 € ;

5.5 Service Aide aux Familles

Le budget 2026 de ce service présente un manque de ressources de 689.200 €, soit une **amélioration du résultat de 401.800 €** par rapport au budget 2025M.

Ce projet se ventile de la manière suivante :

- des **dépenses** nettes pour un montant de **1.655.200 €** dont 1.571.900 € sont alloués à des dépenses de personnel (25,62 ETP's), 79.600 € à des frais de fonctionnement et 3.700 € aux charges financières ;
- des **recettes** pour un montant de **966.000 €** dont 891.000 € représentent le financement Iriscare pour les prestations des aides familiales et 75.000 € les interventions des bénéficiaires.

L'amélioration du résultat budgétaire de 401.800 € se justifie par :

- une diminution nette des frais de personnel pour un montant de 190.500 € suite à une diminution des effectifs (-2,62 ETP's) et par les impacts des indexations des salaires ;
- la diminution des frais de fonctionnement de 11.900 € suite notamment au déménagement du SAF ;
- une augmentation des recettes de 199.100 € suite à l'augmentation prévue des forfaits horaire annoncée par Iriscare pour 102.600 € et au paiement des heures supplémentaires de 2024 pour 96.500 € ;
- une diminution des charges financières de 300 €.

6 Département Patrimoine Privé

Le budget 2026 de ce département présente un résultat positif de 1.147.100 € soit une amélioration de son résultat de 1.757.500 € par rapport au budget 2025 modifié.

Patrimoine Privé	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Patrimoine bâti - Frais de structure	-5.926.846	-6.372.600	-5.445.500	927.100	481.346
Patrimoine bâti	5.069.725	4.501.700	5.256.600	754.900	186.875
Patrimoine non-bâti	1.279.489	1.260.500	1.336.000	75.500	56.511
Résultat de l'exercice	**422.368**	**-610.400**	**1.147.100**	**1.757.500**	**724.732**

Le budget 2026 du Département du Patrimoine Privé se ventile de la manière suivante:

- des **dépenses** pour un montant de **30.586.700 €** dont 11.257.400 € sont alloués aux charges financières (intérêts et amortissements d'emprunts), 10.383.600 € à des frais de fonctionnement, 7.096.100 € à des dépenses de personnel (78,13 ETP's dont 4 ETP's agents d'insertion facturés) et 1.849.600 € à des dépenses de prélèvement ;
- des **recettes** pour un montant de **31.733.800 €** dont 25.102.100 € de recettes locatives, 3.723.900 € de récupérations de charges locatives et 2.907.800 € de recettes de prélèvements.

Voici une vue par secteur,

Patrimoine privé	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
Patrimoine bâti - Frais de structure	-5.926.846	-6.372.600	-5.445.500	927.100	481.346
Patrimoine privé - Bâtiments	6.480.068	6.092.800	6.087.100	-5.700	-392.968
850 logements	-228.864	-30.200	186.600	216.800	415.464
1000 logements	-1.674.399	-1.958.600	-1.536.000	422.600	138.399
Parc Bruyn	-108.478	-253.900	-210.800	43.100	-102.322
Résidence Canler	232.548	241.900	281.800	39.900	49.252
Résidence Beaufort	156.180	157.400	181.200	23.800	25.020
Résidence Midi-Moineaux	122.631	127.500	123.400	-4.100	769
Résidence Heysel-Saint-Lambert	83.350	138.400	145.700	7.300	62.350
Résidence Hicguet	6.690	-13.600	-2.400	11.200	-9.090
Patrimoine non-bâti	1.279.489	1.260.500	1.336.000	75.500	56.511
Résultat de l'exercice	**422.368**	**-610.400**	**1.147.100**	**1.757.500**	**724.732**

6.1 Patrimoine Privé – Frais de structure

Le budget 2026 de ce service présente un manque de ressources de 5.445.500 € soit une **amélioration de son résultat de 927.100 €** par rapport au résultat du budget 2025M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation des recettes de prélèvements de 1.250.000 € due au fait que le budget 2026 prévoit un prélèvement du fonds d'investissement dans le cadre de l'activation des frais d'étude des projets immobiliers ;
- la diminution des dépenses de fonctionnement de 12.000 € ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 332.500 € suite principalement aux répercussions des indexations 2025-2026 sur l'exercice 2026, aux économies de personnel réalisées en 2025, à la promotion de 2 personnes en 2026 et à l'engagement supplémentaire d'un agent d'insertion ;
- l'augmentation des charges financières de 2.400 €.

6.2 Patrimoine Privé Bâti

Le budget 2026 de ce secteur présente un résultat positif de 5.256.600 €, soit une **amélioration de 754.900 €** par rapport au résultat du budget 2025M s'expliquant par les éléments suivants :

- une diminution nette des frais de fonctionnement pour 556.000 € s'expliquant principalement par une diminution des frais d'énergie selon les prévisions reçues d'Interfin ;
- une augmentation des refacturations de charges envers les locataires de 213.600 € ;

- l'augmentation des recettes locatives de 202.300 € après avoir neutralisé les écarts budgétaires en matière d'arriérés liés à la socialisation (414.900 €) qui n'ont aucun impact sur le résultat budgétaire.
  Pour information, l'opération de régularisation dans le cadre de la socialisation des loyers est estimée pour 2026 à 371.300 € contre 786.200 € au budget modifié 2025.
- l'impact net négatif de produits et charges financières de 213.500 €;
- l'augmentation des dépenses nettes de personnel (Parc Bruyn) de 3.500 €.

6.3 Patrimoine non-bâti

Le budget 2026 de ce service présente un résultat positif de 1.336.000 € , soit une **amélioration de 75.500 €** par rapport au résultat du budget 2025M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des recettes locatives de 44.700 € ;
- la diminution nette des dépenses de fonctionnement de 27.900 € ;
- l'augmentation des récupérations de charges locatives de 5.300 € ;
- l'augmentation des frais de personnel de 2.400 €.

7 Départements Généraux

Le budget 2026 des Départements Généraux présente un résultat positif de 90.151.400 €, soit une **amélioration de 193.300 €** par rapport au résultat global du budget 2025 modifié.

Ci-dessous, vous trouverez le résultat de chacune des entités qui le composent :

Départements Généraux	C2024	B2025M	B2026	B26-B25M	B26-C24
SG (et services associés)	-16.652.790	-19.712.700	-20.129.600	-416.900	-3.476.810
PPU	-5.409.111	-5.237.300	-3.349.500	1.887.800	2.059.611
RH	-4.484.572	-5.038.200	-5.074.300	-36.100	-589.729
Fin/Rec/Achats	-4.267.494	-5.756.200	-6.691.200	-935.000	-2.423.706
Dépenses et Recettes corporate	111.108.852	125.702.500	125.396.000	-306.500	14.287.148
Résultat de l'exercice	**80.313.863**	**89.958.100**	**90.151.400**	**193.300**	**9.837.537**

7.1 Départements généraux (hors fonction prélèvement)

Le budget 2026 des Départements Généraux (qui regroupent les services d'appui aux activités de première ligne) se ventile de la manière suivante :

- **des dépenses** pour un montant de **55.536.700 €** dont 34.643.700 € sont alloués à des dépenses nettes de personnel (291,81 ETP's dont 22 ETP's agents d'insertion facturés), 11.939.200 € aux dépenses nettes de fonctionnement, 6.584.500 € aux dépenses de redistribution, 2.339.600 € aux charges financières et 29.700 € aux prélèvements.

  Il est à noter que dans les frais nets de personnel, on retrouve la mesure de réduction des dépenses de personnel pour 1.500.000 € reflétant les efforts budgétaires à réaliser vu le contexte financier difficile des années 2026 et suivantes.

- **des recettes** pour un montant de **134.278.200 €** dont 107.819.300 € de dotation communale, 21.062.200 € de subsides divers, 4.433.000 € de recettes de prélèvements, 912.300 € de recettes diverses et 51.400 € de produits financiers ;

- une **mesure exceptionnelle,** mise en place depuis 2025, qui vise à financer par le fonds d'investissement la tranche d'amortissement des emprunts à charge du CPAS. Pour 2026, ce montant s'élève à **11.409.900 €** afin de permettre de ne reporter aucun déficit d'investissement dans le budget d'exploitation.

L'amélioration du résultat budgétaire de **193.300 €** par rapport au budget 2025 modifié se justifie principalement par les éléments suivants :

- l'augmentation de la dotation communale de **2.500.000 €** ;

- la diminution des frais nets de personnel de **1.481.700 €** suite aux éléments suivants :

  - la mesure de réduction des dépenses de personnel pour 1,5 millions € reflétant les efforts budgétaires à réaliser vu le contexte financier difficile de 2026 et des années à venir ;
  - le transfert du personnel « gens de service » au sein du DESD – Projet Clean Team soit un montant net favorable pour ce département de 1.091.400 € ;
  - la diminution des effectifs des services généraux ;
  - l'impact net négatif du facteur de responsabilisation pension de 694.800 € par rapport au budget 2025 modifié ;
  - l'impact net négatif de 240.000 € en matière de régularisations ONSS ;
  - les indexations salariales,… ;

- l'augmentation des subsides divers de **771.700 €** € suite à :

- l'augmentation du FSAS de 660.500 € ;
- l'augmentation des interventions régionales (revalorisations barémiques et mesures relatives au protocole d'accord sectoriel 2021-2025) de 152.800 € ;
- l'augmentation du subside ACS de 11.300 € ;
- l'augmentation des primes linguistiques pour 4.000 € ;
- la diminution des primes de nomination de 40.000 € ;
- la diminution de subsides divers pour 16.900 €.

- l'augmentation des recettes de prestations de **756.900 €** s'expliquant par les éléments suivants :

  - l'augmentation de 463.200 € des recettes locatives et ce suite , d'une part, au transfert des budgets des loyers du patrimoine privé vers le patrimoine public (impact neutre global pour le CPAS) et, d'autre part, à la révision des tarifications à la hausse des logements de transit ;
  - l'augmentation des récupérations des cotisations patronales en matière d'accident de travail, service social du personnel et médecine du travail pour un montant de 294.200 € ;
  - la diminution des recettes diverses pour 500 € (facturation de la Reprographie en externe).

- une diminution des charges financières de **333.800 €** et une augmentation des rentes de **100 €.**

Ces éléments positifs sont en partie contrebalancés par les éléments négatifs suivants soit :

- la diminution des recettes de prélèvements de **2.639.500 €** suite aux éléments suivants :

  - la reprise exceptionnelle en 2025 du résultat de la liquidation de Heysel en de 2.757.000€ ;
  - la reprise du solde restant des provisions pour restitutions au SPP'is en matière de RI et ERI d'un montant de 1,1 M soit une diminution par rapport au budget 2025 de 2.489.800€ ;
  - la reprise exceptionnelle en 2025 du solde du boni de liquidation de l'ASBL Habitat et Logement de 35.000 € ;
  - l'inscription de l'activation des frais d'étude des projets immobiliers pour un montant de 1.250.000 € ;
  - l'inscription d'un prélèvement supplémentaire du fonds de pension de 1.350.000 € ;
  - l'augmentation du legs Buelens de 27.000 € permettant de financer les examens de promotion ;
  - l'augmentation des prélèvements pour financer des indemnités de rupture de 15.300 €. En effet, il s'agit de la conséquence du remboursement anticipé du solde restant dû du prêt qui concerne le bâtiment de la Rue Royale mis en vente.

- l'augmentation des frais de fonctionnement de **1.980.700 €** suite aux éléments suivants :

  - l'augmentation nette de **2.040.600** € des frais de fonctionnement du service informatique par rapport au budget 2025 modifié. Cette augmentation budgétaire est expliquée principalement par de nouveaux besoins en consultance et nouvelles maintenances (+1.615.400 €), la préparation au déménagement du CPAS vers la Ville de Bruxelles (+200.000 €), l'ouverture de nouvelles antennes sociales qui nécessitent d'être équipées suite aux mesures « Arizona » (+165.500 €), l'augmentation des prix des licences déjà existantes, et d'autres frais divers (+59.700 €).

  - la diminution nette de **59.900 €** suite aux diverses adaptations effectuées au sein des différents services de l'administration hors service Informatique en fonction des suivis budgétaires 2025 et des besoins des Départements Généraux.

- l'impact net des décisions prises en matière de trésorerie de 799.700 € suite aux éléments suivants :
    - la suppression des refacturations des intérêts afférents aux prêts octroyés aux hôpitaux pour 760.000 € ;
    - la suppression des intérêts de retard relatifs au non-paiement des factures de responsabilisation pension par les hôpitaux de 589.700 € ;
    - la diminution des intérêts des avances de trésorerie en fonction du trend observé en 2025 : -550.000 €.
- l'augmentation des frais de redistribution de **150.700 €** suite principalement à l'augmentation de la dotation attribuée aux Maisons de Quartier de 159.100 € ;
- la diminution du financement exceptionnel des amortissements d'emprunts de **76.700 €** ;
- l'augmentation des dépenses de prélèvement de **3.600 €** (récupérations TVA sur investissements Byrrh).

7.2 Prélèvements (fonction 0600)

Pour rappel, les budgets inscrits à la fonction « 0600 – Prélèvements » se doivent d'être présentés en équilibre via le mécanisme de la facturation interne. Les impacts des prélèvements se retrouvent au sein des services concernés et sont explicités en détail dans l'annexe 5 du groupe technique.

a) Dépenses de prélèvement :

Code Econ	Justification	Fonds concerné	Budget 2026
95500/01	TVA récupérée sur les investissements Linge	Fonds de réserve d'inv	184.400,00 €
95500/01	TVA récupérée sur les investissements Byrrh	Fonds de réserve d'inv	29.700,00 €
Total 95500/01	**Prélèvement du service d'exploitation en faveur du fonds de réserve d'investissement**		**214.100,00 €**
95800/01	Renobru	Fds Renobru	41.500,00 €
95800/01	Différentiel charges financières vs subvention-utilisation	Fds différentiel subv-utilisation	13.600,00 €
95800/01	Amortissement de l'emprunt (refacturé) César de Paepe	Fonds de réserve d'inv	1.849.600,00 €
95800/01	Provision pour futur contrôle Spp'is – Clignotants 2026	Fds "provision futur contrôle Spp'is – Clignotants 2026"	350.000,00 €
Total 95800/01	**Prélèvement en faveur d'un fonds de réserve spécifique**		**2.254.700,00 €**
	Total Dépenses de prélèvement - Exploitation		**2.468.800,00 €**

b) Recettes de prélèvement :

Code Econ	Justification	Fonds concerné	Budget 2026
99800/04	Prélèvement fonds de pension	Fds de pension	1.750.000,00 €
Total 99800/04	**Prélèvements sur le fonds de pension**		**1.750.000,00 €**
99800/06	Renobru	Fds Renobru	83.100,00 €
99800/06	Différentiel charges financières vs subvention-utilisation	Fds différentiel subv-utilisation	8.900,00 €
99800/06	Intérêts emprunt clinique Depage (vente)	Fonds de réserve d'inv	59.400,00 €
99800/06	Prélèvement du subside dans le cadre du projet ARIZONA	Fds "projet ARIZONA"	500.000,00 €
99800/06	Différentiel charges financières et canon César de Paepe	Fds spéc opération César de Paepe	958.400,00 €
99800/06	Remboursement anticipé des emprunts en cours afférents au bâtiment sis Rue Royale (intérêts)	Fonds de réserve d'inv	250.000,00 €
99800/06	Activation des frais d'étude projets immobiliers	Fonds de réserve d'inv	2.500.000,00 €
99800/06	Canon Eastman	Fds Candriam Eastman	550.000,00 €
99800/06	Frais d'expertise immobilière terrains et bâtiments	Fonds de réserve d'inv	90.000,00 €
99800/06	Prélèvement dans le cadre du projet Artlink	Fds "projet Artlink"	7.500,00 €
99800/06	Prélèvement pour reprise de provisions	Fds "provisions RI/ERI"	1.100.000,00 €
Total 99800/06	**Prélèvement sur le fonds de réserve spécifique**		**6.107.300,00 €**
99800/07	Activités Home Juliette Herman	Legs Codan	3.500,00 €
99800/07	Activités Home Juliette Herman	Fondation Grimberghe	6.400,00 €
99800/07	Activités Home Juliette Herman	Compte tuteur	4.800,00 €
99800/07	Activités Home Juliette Herman	Donation Ange Wibin Gillard	10.000,00 €
99800/07	Activités Home Juliette Herman	Legs Emsix	3.000,00 €
99800/07	Activités service jeunesse	Legs Codan	2.700,00 €
99800/07	DAS aides électro-ménager	Legs Struelens	35.000,00 €
99800/07	DAS aides numériques	Legs Gilquin	15.000,00 €
99800/07	Opération cadeaux fin d'année pour ayants-droits	Legs Schommer	130.000,00 €
99800/07	Frais de fonctionnement divers Maison Heysel	Fonds G.Brugmann (Altiplano)	400,00 €
99800/07	Formations dans le cadre des examens de promotions du personnel	Legs Buelens	83.000,00 €
99800/07	Bien-être des pensionnaires (vêtements et décorations) Sainte-Gertrude	Donation Krause	6.000,00 €
99800/07	Distribution de douceurs aux pensionnaires MR/MRS	Legs Bourgeois	1.000,00 €
Total 99800/07	**Prélèvement sur le fonds des dons et legs avec affectation**		**300.800,00 €**
Total	**Total Recettes de prélèvement - Exploitation**		**8.158.100,00 €**

8 Budget d'investissements

Recettes	Compte 2024	Budget 2025 M	Budget 2026	B26-B25M	B26-C24
Interventions	5.316.017	6.112.600	4.510.600	-1.602.000	-805.417
Aliénations	719.043	15.401.000	24.350.000	8.949.000	23.630.957
Financements	12.707.246	17.621.200	23.429.400	5.808.200	10.722.154
Prélèvements	27.656.899	31.173.400	29.580.100	-1.593.300	1.923.201
Facturation Interne	29.368.486	52.206.500	59.580.900	7.374.400	30.212.414
Total Recettes	**75.767.691**	**122.514.700**	**141.451.000**	**18.936.300**	**65.683.309**
Dépenses	**Compte 2024**	**Budget 2025 M**	**Budget 2026**	**B26-B25M**	**B26-C24**
Contributions	1.000	110.000	450.000	340.000	449.000
Investissements	44.133.927	31.658.900	33.957.000	2.298.100	-10.176.927
Dette	14.908.281	17.506.200	17.462.300	-43.900	2.554.019
Prélèvements	2.402.579	21.033.100	30.000.800	8.967.700	27.598.221
Facturation interne	29.368.486	52.206.500	59.580.900	7.374.400	30.212.414
Total Dépenses	**90.814.273**	**122.514.700**	**141.451.000**	**18.936.300**	**50.636.727**
Résultat d'investissement	*-15.046.582*	*0*	*0*	*0*	*15.046.582*
A reporter dans le résultat d'exploitation	14.355.590	0	0	0	-14.355.590
Exercices antérieurs	690.992	0	0		-690.992
Résultat Global	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Le présent chapitre a pour objet l'analyse des investissements prévus dans le budget 2026 ainsi que leur financement. Ces investissements se montent pour 2026 à 33.957.000 €.

Le budget d'investissement est présenté à l'équilibre moyennant un total de ventes de terrains et bâtiments d'un montant de 24.350.000 € ainsi qu' une intervention du fonds de réserve d'investissement d'un montant de 11.409.900 € pour financer les amortissements d'emprunts à charge du CPAS.

Intervention du fonds de réserve d'investissement - amortissements d'emprunts à charge du CPAS	11.409.900 €
Amortissements d'emprunts financés par le fonds d'invest. le temps de la vente du bâtiment Depage	129.300 €
Amortissements d'emprunts refacturés	2.920.100 €
Montant total des amortissements d'emprunts	**14.459.300 €**

8.1 Investissements par département

Les investissements proposés par les directions des établissements et services pour l'exercice 2026 peuvent être résumés de la manière suivante :

1. Département Action Sociale

Etablissement/service	Budget 2026
Front Office (Antennes)	2.575.700 €
Autres services	91.000 €
Total général	**2.666.700 €**

Les postes principaux se situent au niveau du Front Office (Antennes):

*ARIZONA : 1.202.600 €
=> Extension de l'antenne MADO (Travaux et mobilier : 1.136.300 €)
=> Antenne BOLLEN (Mobilier : 66.300 €)
*Anvers 12 / 13 (projet HIT - zones de vie et logements de Transit) : 797.300 €
*Maintenance, travaux énergétiques et équipements des antennes : 575.800 €

2. Département Economie Sociale et Durable

Etablissement/service	Budget 2026
Service du linge	1.745.000 €
Autres Projets d'Insertion	614.200 €
Total général	**2.359.200 €**

Les postes principaux sont :
*Remplacement du système de ventilation et récupération de chaleur (S.Linge) 900.000 €
*Travaux de maintenance et équipements (S.Linge) 545.000 €
*Mise en conformité cabine HT et tableau général basse tension (S.Linge) 300.000 €
*Travaux de maintenance et équipements (Régie) 285.800 €

3. Département Etablissements et Soins Médicaux

Etablissement/service	Budget 2026
Heysel	1.415.700 €
Sainte-Gertrude	1.334.500 €
Ursulines	1.323.500 €
Vésale	765.600 €
Eglantines	557.300 €
Home Juliette Herman	397.400 €
Centre d'hébergement pour personnes handicapées Médori	220.700 €
Centres de jour pour personnes handicapées Delta et Médori	199.600 €
Appartements Supervisés	141.500 €
Service d'Aide Familiale	2.000 €
Direction	500 €
Total général	**6.358.300 €**

Les postes principaux sont :

Heysel
*Maintenance, travaux énergétiques et équipements 815.700 €
*Travaux de réparation des linteaux 600.000 €

Sainte-Gertrude
*Maintenance, travaux énergétiques et équipements 584.500 €
*Remplacement de la chaufferie 400.000 €
*Appel infirmier 350.000 €

Ursulines
*Maintenance, travaux énergétiques et équipements 558.500 €
*Appel infirmier 400.000 €
*Travaux de rénovation dans 15 chambres 365.000 €

Vésale
*Maintenance, travaux énergétiques et équipements 565.600 €
*Appel infirmier 200.000 €

Eglantines
*Maintenance, travaux énergétiques et équipements 557.300 €

4. Département Patrimoine Privé

Etablissement/service	Budget 2026
Patrimoine privé - Bâtiments	6.795.100 €
Résidences pour personnes âgées	2.421.500 €
1000 Logements	1.426.000 €
850 logements	684.000 €
Patrimoine non-bâti	315.200 €
Patrimoine privé - frais de structure	21.000 €
Total général	**11.662.800 €**

Les postes principaux sont :

*Maintenances, travaux énergétiques et remises en état locatif 6.991.500 €
*Rénovations/constructions dont principalement : 4.058.600 €
=> Upgrade énergétique (Honoraires architectes : 2.420.000 €)
=> Résidence Canler, rue Borgval 2 (Travaux: 540.000 €)
=> Waterloo 107 (Travaux : 285.000 €)
=> Waterloo 105-106 (Honoraires architectes: 143.000 €)
*Aménagement/valorisation des terrains 391.700 €

5. Départements Généraux

Etablissement/service	Budget 2026
Logements de Transit	6.513.900 €
Service Informatique	2.637.400 €
Frais Généraux - AG	958.600 €
Patrimoine public - Bâtiments	651.200 €
BYRRH	102.000 €
Autres départements et services supports	46.900 €
Total général	**10.910.000 €**

:

Les postes principaux sont :

*Rénovations au niveau des Logements de Transit 6.002.000 €
=> Haute 57-59 (Travaux : 4.722.000 €)
=> Cogge 25 (Travaux : 1.280.000 €)
*Investissements informatiques corporate (hardware, software et implémentations) : 2.637.400 €
*Maintenances, travaux énergétiques et remises en état locatif : 1.985.100 €

8.2 Investissements par nature comptable

Nature comptable	Montant	%
Maintenance des bâtiments	16.787.200 €	49,44%
Constructions, grosses réparations et transformation de bâtiments	11.406.500 €	33,59%
Informatique corporate (hardware, software et implémentations)	2.637.400 €	7,77%
Achat de matériel	1.173.400 €	3,46%
Achat de mobilier	898.100 €	2,64%
Immobilisations incorporelles	368.000 €	1,08%
Achat de matériel roulant	260.000 €	0,77%
Aménagement de terrains - travaux d'infrastructure	238.700 €	0,70%
Achat de terrains et de bâtiments	153.000 €	0,45%
Patrimoine artistique	34.700 €	0,10%
Total général	**33.957.000 €**	**100,00%**

8.3 Investissements par mode de financement

Mode de financement	Montants	%
Fonds de réserve d'investissement	10.171.600 €	29,95%
Emprunts	20.641.900 €	60,79%
Subsides	3.081.000 €	9,07%
Legs Hicguet	62.500 €	0,18%
TOTAL	**33.957.000 €**	**100,00%**

9 Propositions

Vu les articles 26 bis §1er 1°, 88 §1 et 112 bis de la loi organique des C.P.A.S.;

Vu le règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 octobre 1995 et les arrêtés d'exécution du Collège réuni ;

Vu l'analyse conceptuelle arrêtée par le Collège réuni le 13 avril 1994 et ses modifications subséquentes ;

Vu la circulaire budgétaire 2026 des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis du groupe technique, conformément à l'article 11 de l'arrêté du 26/10/95 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis du comité de direction ;

Vu la prise d'acte du projet de budget 2026 par le Conseil de l'action sociale en séance du 26 novembre 2025;

Vu l'avis émis par le Comité de concertation Ville-CPAS du 1er décembre 2025;

Le Conseil de l'action sociale décide de :

a) d'arrêter le budget de l'exercice 2026, prévoyant une intervention de la Ville de 107.819.300,- € dans le manque de ressources du C.P.A.S.;
b) de soumettre le présent budget 2026 à l'approbation du Conseil Communal;
c) d'autoriser l'envoi du budget 2026 dans le même temps au Collège réuni.

Le Directeur,	La Responsable de la Cellule Budgétaire,	La Directrice générale,
Diamantis ANTONIOU	Emilie DEMARTIN	Nathalie ANDRÉ

10 Table des matières

1 INTRODUCTION 1

2 BUDGET D'EXPLOITATION 3

2.1 DOTATION COMMUNALE 3
2.2 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR RUBRIQUE ECONOMIQUE 4
2.3 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR DEPARTEMENT 8

3 DÉPARTEMENT ACTION SOCIALE 9

3.1 ACTION SOCIALE 9
3.2 MISES A L'EMPLOI 13
3.3 RENOBRU 14

4 DÉPARTEMENT ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE 15

4.1 DIRECTION 15
4.2 SERVICE DU LINGE 15
4.3 REGIE 16
4.4 ECOFLORE 16
4.5 RELOCTO – CLEAN TEAM 17
4.6 AUTRES PROJETS D'INSERTION 17

5 DÉPARTEMENT ETABLISSEMENTS ET SOINS MÉDICAUX 19

5.1 DIRECTION ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX 19
5.2 MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS 19
5.3 INSTITUTIONS D'HEBERGEMENT POUR JEUNES – HOME J. HERMAN 21
5.4 INSTITUTIONS POUR PERSONNES HANDICAPEES – CENTRES DELTA ET MEDORI, LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT ET LES APPARTEMENTS SUPERVISES 22
5.5 SERVICE AIDE AUX FAMILLES 23

6 DÉPARTEMENT PATRIMOINE PRIVÉ 24

6.1 PATRIMOINE PRIVE – FRAIS DE STRUCTURE 24
6.2 PATRIMOINE PRIVE BATI 24
6.3 PATRIMOINE NON-BATI 25

7 DÉPARTEMENTS GÉNÉRAUX 26

7.1 DEPARTEMENTS GENERAUX (HORS FONCTION PRELEVEMENT) 26
7.2 PRELEVEMENTS (FONCTION 0600) 28

8 BUDGET D'INVESTISSEMENTS 29

8.1 INVESTISSEMENTS PAR DEPARTEMENT 29
8.2 INVESTISSEMENTS PAR NATURE COMPTABLE 32
8.3 INVESTISSEMENTS PAR MODE DE FINANCEMENT 32

9 PROPOSITIONS 33

10 TABLE DES MATIÈRES 34